

**PAR SDÉ ET PAR COURRIER**

**Steve Cadrin**  
Ligne directe : 514 392-5725  
scadrin@dhcavocats.ca

Laval, le 6 août 2018

**Me Véronique Dubois**  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la bourse  
800, Place Victoria 2e étage  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet: Réponses du Distributeur aux demandes de renseignements de l'AHQ-ARQ  
HDQ-Demande relative au programme GDP Affaires  
Dossier R-4041-2018 – Phase 1  
N/D : 4503-34**

---

Chère consœur,

L'AHQ-ARQ a pris connaissance des réponses du Distributeur à sa demande de renseignements no. 1<sup>1</sup> et constate que certaines réponses ne répondent pas à la question posée.

L'AHQ-ARQ demande à la Régie d'intervenir et d'ordonner au Distributeur de répondre de façon complète à ses demandes pour les motifs élaborés dans la présente lettre.

**Demande 6.2**

La demande 6.2 de l'AHQ-ARQ et la réponse du Distributeur :

*« 6.2 Veuillez fournir un tableau du même format que le tableau de la référence (ii) montrant les coûts marginaux des achats réellement effectués par le Distributeur pour les heures où le Programme a été utilisé au cours des trois derniers hivers.*

**Réponse :**

***Voir la réponse à la question 4.6 de la demande de renseignements no 1 de la Régie à la pièce HQD-2, document 1. »***

---

<sup>1</sup> B-0018, HQD-2, document 4.

**Montréal**

800, rue du Square-Victoria, bureau 4500  
C.P. 391, Montréal QC H4Z 1J2  
Téléphone : 514 331-5010 | Télécopieur : 514 331-0514

**Laval**

1200, boul. Chomedey, bureau 400  
Laval QC H7V 3Z3  
Téléphone : 450 682-5010 | Télécopieur : 450 682-5014

La demande et la réponse 4.6 de la demande de renseignements no. 1 de la Régie énonce ce qui suit :

*« 4.6 Veuillez fournir trois autres tableaux que celui de la référence iii) qui présentent, pour chacune des 2 904 heures des trois derniers hivers, l'ensemble des moyens d'approvisionnement du Distributeur en période de pointe et pas seulement ceux en provenance du Producteur. Ce tableau comprendra le total en provenance du Producteur, les achats de court terme, les options d'électricité interruptible, GDP (le Programme), autres (préciser), avec la puissance correspondant à chaque heure et les coûts qui y sont associés.*

**Réponse :**

***Le Distributeur ne possède pas l'information consolidée et n'est pas en mesure de la produire dans les délais impartis.***

***Il a toutefois déposé, pour l'année 2017, le détail horaire de l'information sur l'utilisation des moyens de court terme dans le suivi de l'entente cadre ainsi que le détail journalier des transactions de court terme dans les suivis détaillés des activités d'achat du Distributeur.*** » [Notes de bas de page omises]

La réponse à cette demande 6.2 de l'AHQ-ARQ sera un des éléments qui lui servira à déterminer les coûts en énergie qui pourraient être évités avec le programme GDP Affaires. L'AHQ-ARQ pourra partiellement construire elle-même le tableau faisant l'objet de la demande 6.2 à partir des documents mentionnés dans la réponse du Distributeur à la demande 4.6 de la Régie et de la réponse du Distributeur à la demande 4.1 de l'AHQ-ARQ.

Toutefois, pour répondre complètement à la demande 6.2 de l'AHQ-ARQ, celle-ci demande respectueusement à la Régie d'ordonner au Distributeur de fournir l'information manquante, soit le détail horaire de l'information sur l'utilisation des moyens de court terme ainsi que le détail journalier des transactions de court terme pour le mois de janvier 2018.

#### **Demande 6.4**

La demande 6.4 de l'AHQ-ARQ et la réponse du Distributeur :

*« 6.4 Veuillez fournir, pour chacun des hivers représentés au tableau 11 de la référence (i), la moyenne, sur toutes les simulations effectuées avec le modèle de la référence (iii), du nombre d'heures d'appel du Programme GDP Affaires.*

**Réponse :**

***Voir la réponse à la question 3.2.*** » (Nous soulignons)

La demande et la réponse 3.2 de la demande de renseignements de l'AHQ-ARQ :

*« 3.2 Veuillez fournir une version révisée du tableau de la référence (ii) mais en ajustant la réserve requise (voir note (1) du tableau 2).*

**Réponse :**

**Ce bilan a été fourni afin d'illustrer l'ampleur du déficit de puissance sans la contribution des moyens de gestion de puissance associée aux programmes de GDP. Le Distributeur juge qu'il n'est ni nécessaire ni utile d'en produire une mise à jour comprenant un ajustement de la réserve requise puisqu'un tel ajustement n'aurait aucun impact sur les conclusions de l'analyse. »** (Nous soulignons)

L'AHQ-ARQ soumet respectueusement que la réponse du Distributeur à sa demande 3.2 n'a aucun lien avec sa demande 6.4.

En effet, la demande 3.2 de l'AHQ-ARQ traite d'un ajustement de la réserve requise (en MW) alors que sa demande 6.4 traite d'un nombre d'heures d'appel du Programme GDP Affaires issu des simulations effectuées par le Distributeur, soit de deux choses essentiellement différentes.

Par conséquent, l'AHQ-ARQ demande respectueusement à la Régie d'ordonner au Distributeur de fournir la réponse à la demande 6.4 de l'AHQ-ARQ, soit le nombre d'heures d'appel du Programme GDP Affaires issu des simulations effectuées par le Distributeur.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

**Dufresne Hébert Comeau**



**Steve Cadrin, avocat**  
SC/cd

#645264